

ans, par le chimiste en chef de la Commission du blé. Pourtant, jusqu'ici la Chambre des communes ne nous en a pas donné les détails. Il y a déjà quelques mois, le *Financial Post* et d'autres revues ont réussi à se procurer certains renseignements à cet égard, mais les députés et les cultivateurs n'ont pu obtenir de renseignements détaillés sur ce projet. On nous a donné à entendre qu'il serait déposé à la Chambre, qu'un projet de loi serait présenté, mais il ne l'a pas encore été.

Quant au programme annoncé par le gouvernement, un certain nombre de questions très importantes se posent, bien entendu. Une déclaration du ministre de l'Agriculture (M. Olson) m'a fait plaisir: il a semblé dire que le gouvernement serait disposé à étudier certains détails du régime au fur et à mesure qu'ils seraient annoncés en vue de supprimer des injustices possibles. J'espère bien qu'il le fera, car à mon sens cela s'impose.

Une des questions qui me vient à l'esprit a trait aux consultations avec les autres nations. Je signale que dans sa déclaration, le ministre d'État a signalé qu'il compte proposer une réunion des représentants des gouvernements de l'Australie, de l'Argentine, des États-Unis et de la Commission de la communauté économique européenne, au niveau ministériel, en vue d'étudier le programme canadien et les mesures complémentaires que d'autres pays pourraient adopter pour en multiplier les avantages sur le plan international.

A mon avis, c'est un mauvais moyen de poursuivre des négociations à l'échelon international. D'abord, on joue toutes les cartes qu'on a pour négocier puis on observe l'autre partie. Voilà une application assez piètre des principes de négociation.

On a parlé des problèmes auxquels se heurte le cultivateur qui en fait a ajusté sa production l'année dernière. J'exhorte le ministre à examiner cette question et à modifier le programme. Je puis lui citer des exemples, peut-être pas aussi tragiques que celui relaté par un autre député au cours de la soirée, mais celui d'un cultivateur qui réside dans sa circonscription et qu'il connaît bien, je crois, car il cultive 680 acres de terre. En 1968, il cultivait 320 acres de blé. L'année dernière, il a réduit ses emblavures à 120 acres. Il projette pour l'année qui vient, d'ensemencer environ 150 acres en blé et d'accroître la superficie des terres qu'il laisserait en jachère durant l'été. En vertu du programme annoncé, il va être laissé en plan.

Ce n'est pas une application rationnelle du programme. A vrai dire, il faut tenir compte

d'autres considérations. Et le cultivateur qui ensemence sa terre avec des graines enregistrées? Que lui arrive-t-il s'il a conservé une superficie raisonnable ensemencée en graines enregistrées même s'il a augmenté la superficie qu'il conserve en jachère durant l'été? Il faudrait examiner non pas le cas du cultivateur qui ensemence irrégulièrement sa terre avec des graines enregistrées mais de celui qui produit régulièrement ces graines.

Et au sujet des ententes entre propriétaires et locataires? Là, je fais allusion aux dispositions concernant les partages de récolte. Aucun problème ne se pose à l'égard des loyers versés en numéraire, du moins pour ce qui est du propriétaire. Le problème incombe au locataire qui dispose ou non des fonds, mais du moins il est propre à l'entente elle-même. Mais dans les cas où il y a des dispositions concernant le partage des récoltes, dans quelles mesures le propriétaire est-il touché? A vrai dire, la question a été traitée au début de la soirée.

On a mentionné à plusieurs reprises le problème créé par le stimulant fourni en vue d'augmenter, cette année, les jachères d'été. L'un des problèmes les plus graves concerne les provinces des Prairies, où les agriculteurs adoptent essentiellement des cycles de production bisannuels. En général, les agriculteurs laissent chaque année la moitié de leurs terres en jachère d'été. Vont-ils laisser leurs terres en jachère d'été deux années de suite? Le député d'Assiniboia (M. Douglas) a déclaré que ce programme était, au fond, excellent. Je crois qu'un grand nombre de cultivateurs de sa circonscription ne seront pas de son avis.

Je voudrais également soulever une question concernant les agriculteurs des régions où les travaux relatifs aux jachères d'été sont encore plus nécessaires. On sait bien que dans un grand nombre de régions des Prairies, les jachères d'été exigent deux ou trois opérations chaque année, alors que dans d'autres régions il faut six ou sept opérations. C'est un problème dont il faut tenir compte. En outre, il importe, à mon avis, de poser la question légitime que voici: Est-il vraiment raisonnable de demander à un agriculteur de retirer de la production, dans le cadre de ce programme d'urgence, au delà d'un certain pourcentage de ses terres? A mon avis, c'est là une suggestion fort peu raisonnable si l'on veut que l'intéressé se maintienne dans l'agriculture.

On a posé des questions au début de la journée sur les prix des semences de plantes fourragères et sur les pressions que l'annonce